



## COMMUNE D'AUSSONNE

### EXTRAIT N° 02/2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 24 Procurations : 01

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt, le treize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 06 janvier 2020.

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, ZAMBONI, LIAN, LASSALLE, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, CAIRE, LAURENS, PLATEAU, LATAPIE, MARTIN.

**PROCURATIONS**

Mme LLOUBERES à M. BEUILLE

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme SEIB-TAUPIN, MM. FERTE et DELON.

**ABSENTS** : MMES GARBIN, FERTE S.

**SECRETAIRE** : Mme LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) - Autorisation du Conseil Municipal**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), dispositif de veille éducative, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, est reconduit pour cette année scolaire 2019/2020.

Trois actions sont à nouveau proposées : une action au collège d'Aussonne, une action à l'école primaire Jules-Ferry et une action à l'école primaire Louise-Michel pour les élèves du CP au CM2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :**

**Voix Pour : 24**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

- De reconduire un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental et de tout organisme ou collectivité publique relative à la mise en place de ce dispositif de veille éducative,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à cette contractualisation,
- D'autoriser Madame le Maire à engager toutes dépenses dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 14 janvier 2020

Le Maire,



Lysiane MAUREL

